

Fiche standardisée pour le plan tarifaire pour la télévision

Opérateur		TV VLAANDEREN		Plan tarifaire		TV Antenne	
Dernière mise à jour		07/12/2017		Date limite			
TV analogique		oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>		TV numérique		oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Technologie		xDSL <input type="checkbox"/>		DVB <input type="checkbox"/>		TNT <input checked="" type="checkbox"/>	
				Satellite <input type="checkbox"/>		Web-tv <input type="checkbox"/>	
Nombre maximum de téléviseurs analogiques		0		Nombre maximum de téléviseurs numériques		1	
				TV Interactive		ja <input type="checkbox"/> nee <input checked="" type="checkbox"/>	
Multiscreen à la maison		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non		Nomade		<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
				Avec abonnement internet		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
Frais							
Abonnement mensuel (€/mois)		€9,95		Activation (€)		€29,95	
Installation (€)		Par l'opérateur		oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>		OU Par le client	
						oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Modem		oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>		Achat (€)		OU Location (€/mois)	
Parabole satellite ⁽¹⁾		Oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		Achat (€)		0	
						Location (€/mois) 0	
Décodeur TV (€)		Achat 1er décodeur		Location 1er décodeur ⁽³⁾		Achat 2ième décodeur	
						Location 2ième décodeur	
Décodeur sans interactivité		€99				€99	
CI+ module		€39				€39	
Conditions contractuelles							
Durée indéterminée		<input checked="" type="checkbox"/>		Durée (mois)		6 mois	
				Indemnité de résiliation dans les 6 premiers mois		oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Tableau d'amortissement pour vente couplée		oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>		Type d'appareil			
Eléments tarifaires récurrents offerts en réduction				Durée			
Plan offert seul		oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		Plan seulement disponible dans un pack		oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	
Nombre de chaînes							
Analogique		Tv		Radio FM			
Numérique		tv SD 15		tv HD		tv 3D	
						Radio digitale	
Packs de films/séries/chaînes							
Dénomination		Thèmes		Nombre de chaînes		Prix (€/mois)	
Vidéo à la demande (VOD)							
Avantages							

Cette fiche standardisée vise à résumer les principales caractéristiques du plan tarifaire : elle n'est en aucun cas destinée à remplacer le contrat.

Notes explicatives concernant la fiche standardisée pour plan tarifaire de service de télévision

1. Tous les montants financiers sont exprimés en euros (€) ou eurocents (€c) TVA comprise.
2. Plan tarifaire : dénomination complète du plan tarifaire telle qu'apparaissant sur le site Internet de l'opérateur.
3. Date limite de validité : mention de la date éventuelle d'échéance de l'offre commerciale, promotions comprises, au-delà de laquelle, le cas échéant, cette offre est modifiée et sera décrite par une nouvelle fiche standardisée. Il s'agit de la limite de validité des conditions de l'offre décrites dans la fiche pour un nouveau contrat : si un contrat est souscrit au plus tard au moment indiqué, les conditions de la fiche sont en principe d'application pendant le contrat (sous réserve d'éventuelles modifications ultérieures des caractéristiques du plan tarifaire au cours du contrat). Après la date indiquée d'autres conditions, décrites dans une nouvelle version de la fiche, seront associées à un nouveau contrat conclu.
4. Technologie : il existe cinq grandes technologies pour offrir des services de télévision : xDSL sur la ligne téléphonique, le câble coaxial de télédistribution (DVB-C), la télévision numérique terrestre au moyen d'émetteurs hertziens sur la terre (TNT ou DVB-T), les satellites (DVB-S) et la télévision par Internet web TV.
5. Nombre de téléviseurs : les nombres maximum de téléviseurs analogiques et numériques doivent correspondre au nombre maximum d'appareils pouvant fonctionner simultanément.
6. TV interactive : en télévision, l'interactivité permet d'offrir diverses applications telles que la vidéo à la demande (VoD), le rattrapage de programmes (catch up TV), l'interaction avec le programme visionné (jeux, votes, etc) et l'enregistrement de programmes sur un serveur.
7. Multiscreen : la fonction multiscreen complète, dans certains produits TV, le service de base en permettant de visionner un certain nombre de programmes de télévision sur divers types de terminaux (smartphones, tablettes, lap-top), soit à la maison, soit en dehors de la maison (utilisation nomade).
8. Si une ligne doit être louée pour obtenir le service, son prix de location mensuel, qui doit être ajouté par le client à l'abonnement mensuel, doit être mentionné, même si ce prix doit être payé à un autre opérateur.
9. Activation : frais uniques d'activation du service.
10. Installation : la possibilité est prévue de mentionner les prix de deux formules d'installation, une par l'opérateur (intervention d'un technicien chez le client) et l'autre par le client lui-même (« do it yourself »).
11. Modem : la rubrique relative au modem doit seulement être remplie si l'accès au service de télévision requiert un modem séparé.
12. Décodeurs : trois types de décodeurs TV sont prévus, (1) sans interactivité, (2) avec interactivité et sans disque dur, (3) avec interactivité et avec disque dur. Pour chaque type de modem proposé, il y a lieu d'indiquer le prix d'achat et/ou le coût de location (indiquer zéro si le décodeur est gratuit).
13. Conditions contractuelles : si le contrat n'est pas à durée indéterminée, indiquer le nombre initial de mois d'engagement.
14. Tableau d'amortissement pour vente couplée d'appareil terminal : il est indiqué le cas échéant si l'offre inclut la fourniture à prix réduit ou sans surcoût d'un appareil terminal. Dans ce cas, si l'opérateur fournit au client un tableau d'amortissement de cet appareil, indiquant, conformément aux prescriptions légales en vigueur, la valeur résiduelle de cet appareil en cas de résiliation anticipée du contrat.
15. Type d'appareil : l'indication du genre d'appareil offert en vente couplée, par exemple GSM, tablette, etc.
16. Éléments tarifaires récurrents offerts en réduction: dans le cas où certains éléments tarifaires à caractère récurrent (par exemple l'abonnement) font l'objet d'une réduction, les éléments en question et la réduction sont indiqués ainsi que la durée pendant laquelle cette réduction est en vigueur.
17. Avantages : cette zone peut servir à décrire d'éventuels avantages supplémentaires qui sont directement liés au produit et qui ne seraient pas conformes à la structure des zones relatives aux frais ou prix, par exemple la gratuité de certains types plus spécifiques d'appels ou de trafic ou encore le prix d'appareils terminaux offerts en vente couplée.